

RÉPONSE DE LA DGCS (Direction Générale De La Cohésion Sociale)

Objet : RE: Absence des professionnels de la PJM dans la liste des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil doit être proposée

Madame la Présidente,
Messieurs les Présidents,

Votre courriel a retenu toute l'attention de Madame la Directrice Générale de la Cohésion sociale et de moi-même.

Nous avons pleine conscience du rôle essentiel et de l'implication des mandataires judiciaires à la protection des majeurs dans la prise en charge des publics vulnérables, particulièrement dans cette période de crise sanitaire.

La nécessité de réduire au maximum la circulation du virus a imposé de limiter strictement la liste des professionnels prioritaires ; cet objectif explique que, malgré leur rôle incontestable, les MJPM, comme de nombreuses autres professions, n'aient pu être retenus dans la liste.

Nous ne manquons pas de faire remonter votre demande d'élargissement de cette liste aux autorités politiques compétentes.

Telles sont les informations que je tenais à porter à votre connaissance.

Je vous prie, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, en l'expression de ma parfaite considération.

Sylvain BOTTINEAU
Sous-Directeur de l'enfance et de la famille (SD2)

Service des politiques sociales et médico-sociales

10-18 place des 5 martyrs du lycée Buffon - 75014 Paris
Pièce 3165
Tél : 01 40 56 85 84 / 07 62 61 61 56 "